



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (08/07/2025)

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion **en date du 11 avril 2025** et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal de la séance **en date du 11 avril 2025** est mis aux voix et est **approuvé à l'unanimité**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

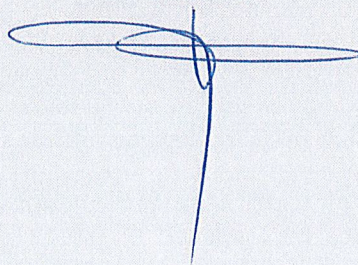
Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (08/07/2025)**Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » au titre de l'exercice 2025**

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une sélection d'opérations pour l'exercice 2025 **qui fera l'objet d'un rapport à la session de la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence du 17 octobre 2025.**

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux des communes :

▪ **Commune de Colmars-Les-Alpes :**

"Rénovation des sources lumineuses de Colmars-Les-Alpes "

La municipalité de Colmars-Les-Alpes est soucieuse d'apporter de l'innovation en harmonie avec ses richesses patrimoniales et naturelles. Elle souhaite donner du sens à ses initiatives novatrices ou de rénovation. Ainsi, le conseil municipal a engagé la commune au sein de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour (RICE) et envisage dans la continuité des travaux déjà entrepris, dans le respect des préconisations et la mise en conformité avec le guide de l'éclairage public de la RICE, la rénovation de 32 points lumineux. Il est envisagé également le remplacement des anciens lampadaires devenus vétustes et énergivores qui jalonnent la traversée de Colmars-Les-Alpes autour du square Jean-Alain GIRIEUD.

Le coût total de l'opération s'élève à 44 413,02 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 44 413,02 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Parc National du Mercantour (31.80 % de l'estimation globale)	14 120,00 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère	11 103,25 €

(25% du montant des travaux retenu de 44 413.02 €)	
Autofinancement Commune (43.20 % du coût total)	19 189,77 €
Montant des travaux HT	44 413,02 €

Montant de l'aide départementale proposée : 11 103,25 € (plafond)

▪ **Commune de Lurs :**

"Restauration de la mairie de Lurs (menuiseries extérieures et installation d'une couverture sur l'élévateur pour personne à mobilité réduite) »

La Commune de Lurs possède un bâtiment communal qui accueille les services de la mairie. Ce dernier présente des signes de vieillissement et des travaux doivent être entrepris afin d'améliorer l'esthétique, la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment communal tout en répondant aux normes d'accessibilité, ceci dans le respect des critères de la charte des Villages et Cités de Caractère. Les menuiseries extérieures seront restaurées avec l'installation d'une couverture sur l'élévateur pour personne à mobilité réduite qui se trouve sur la façade extérieure.

Le coût total de l'opération s'élève à 41 055,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 19 500,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région (20 %)	7 123,35 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (25% du montant des travaux retenu de 19 500,00 €)	4 875,00 €
Autofinancement Commune (20%)	7 501,65 €
Montant des travaux HT	19 500,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 4 875,00 € (plafond)

Travaux des particuliers :

▪ **A Annot :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Jean Marc GOUJON

"Réfection des façades 83, Grand Place du Marché à Annot (parcelle 426)"

Le coût de l'opération s'élève à 38 309,83 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,29 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 200,33 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 200,33 €

▪ **A Lurs :**

Maître d'ouvrage : Madame Marie José AIASSA STEVENS

"Réfection des menuiseries extérieures Rue du Barri à Lurs (parcelle 106E198)"

Le coût de l'opération s'élève à 7 507,33 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 80 %

Montant de l'aide départementale proposée : 750,73 €

Montant de l'aide communale proposée : 750,73 €

Le comité syndical

donne un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

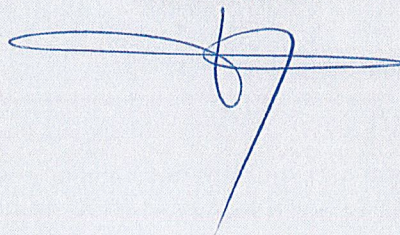
Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (08/07/2025)

Objet : Point sur le dépôt du microprojet *Artisanat et Héritage ART.HÉ* ALCOTRA 2021-2027

Vu l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Villages et Cités de Caractère modifiés par arrêté préfectoral n°2022-384-08 du 30/12/2022 ;

Vu la délibération du comité syndical des Villages et Cités de Caractère n° D-02-VCC du 11 avril 2025 validant le principe de dépôt d'un microprojet dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027 ;

Vu le dépôt du formulaire de candidature du microprojet "Artisanat & Héritage – ART.HÉ" effectué sur la plateforme SYNERGIE CTE 2021-2027 le 22 avril 2025 par l'AFP de Dronero, chef de file italien ;

Le Président informe le comité syndical que, conformément à la délibération du 11 avril 2025, le formulaire de candidature du microprojet *Artisanat et Héritage ART.HÉ* a été déposé sur la plateforme SYNERGIE CTE le 22 avril 2025 par l'AFP de Dronero, partenaire italien et chef de file.

En attendant son admissibilité prévue fin 2025, les premières actions débiteront, notamment l'organisation de la Foire des Métiers d'Art à Colmars-Les-Alpes les 27 et 28 septembre 2025.

Le projet mobilisera 75 000 € TTC, co-financé à 80% par le FEDER.

Après présentation du contenu et des enjeux, **le comité syndical prend acte du rapport présenté.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Prend acte du rapport présenté par le Président relatif au dépôt du microprojet ART.HÉ dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027.

Le Comité syndical a Adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLIO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (08/07/2025)

Objet : Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des participations des artisans dans le cadre de l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne qui se déroulera à Colmars-Les-Alpes les 27 et 28 septembre 2025.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 à 24 ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2012 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-008 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 12 septembre 2024 portant sur l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars-Les-Alpes en septembre 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

Considérant la nécessité de mettre en place une régie de recettes temporaire afin d'encaisser les participations versées par les artisans pour la location de leurs emplacements lors de la Foire des Métiers d'Art franco italienne organisée par le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère à Colmars-Les-Alpes les 27 et 28 septembre 2025 ;

Considérant que ces recettes doivent être encaissées de manière sécurisée, temporaire et conforme à la réglementation en vigueur,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

Article 1 :

Il est créé une **régie de recettes temporaire** chargée de l'encaissement des droits de participation, de location de stand liés à l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne organisée par le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère à Colmars Les

Alpes les 27 et 28 septembre 2025. Cette régie fonctionnera du 15 septembre au 15 décembre 2025.

Article 2 :

La régie est placée sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère

Article 3 :

Elle est installée au siège du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère – 13, Rue Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE LES BAINS Cedex

Article 4 :

Le régisseur sera autorisé à percevoir les sommes dues au syndicat mixte par les moyens de paiements suivants : chèque ou virement - Le montant de la participation demandée aux artisans est fixé par délibération du 8 juillet 2025 ;

Article 5 :

Le régisseur devra reverser les recettes encaissées au comptable public assignataire dans les délais réglementaires. Il tiendra une comptabilité distincte et conservera les pièces justificatives conformément aux dispositions réglementaires.

Article 6 :

Le Président du Syndicat Mixte est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et de la nomination du régisseur titulaire et suppléant par arrêté.

Le comité syndical des Villages et Cités de Caractère donne pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,



Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le **5 JUL. 2025**
ID : 004-250401171-20250708-05_VCC_20250708-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (08/07/2025)

Objet : Travaux du comité de foire pour l'organisation de la Foire des métiers d'art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars Les Alpes ;
Partenariat avec l'Agence de développement 04.

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 12 septembre 2024 portant sur l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars-Les-Alpes ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 5 décembre 2024 portant sur la constitution du Comité de Foire des Villages et Cités de Caractère ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les conclusions des travaux du Comité de Foire des Villages et Cités de Caractère réunie en date du 8 juillet 2025

ENTENDU l'avis favorable des membres du Comité de foire des Villages et Cités de Caractère pour la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence de Développement 04.

Le Président présente les termes de la convention permettant de confier certaines missions à l'AD04 et ses modalités pour l'organisation de la foire des métiers d'art franco-italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars Les Alpes les 27 et 28 septembre 2025 ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de confier les missions d'organisations de la foire des métiers d'art franco-italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars Les Alpes les 27 et 28 septembre 2025 à l'AD04 telles que définies dans la convention de partenariat jointe en annexe une participation financière s'élevant à 5 000 € ;
- de donner pouvoir au Président pour effectuer les démarches nécessaires à sa bonne exécution et signer les documents afférents.

Le Comité syndical a Adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



PROJET

Convention de partenariat pour Organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne 2025 *Artisanat, saveurs et héritage*

Samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025 à Colmars-Les-Alpes

Entre

Le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, ci-après désigné SMVCC04 et représenté par son Président, Alain DELSAUX, dûment habilité par délibération en date du 31 mars 2022,

Et

L'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, ci-après désignée AD04 et représentée par son Président Marcel GOSSA, dûment habilité à cet effet,

Préambule

Les villages et cités de caractère des Alpes de Haute-Provence sont regroupés dans un syndicat mixte créé par arrêté préfectoral du 17 mars 1997, modifié en dernier lieu par arrêté du 30 décembre 2022.

Il est constitué à ce jour de 16 membres adhérents, à savoir : 15 communes de moins de 2 000 habitants qui répondent aux critères de la charte de qualité des Villages et Cités de Caractère (Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Montfuron, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Saint Martin de Brômes, Saint Michel L'Observatoire-Lincol, Seyne, Simiane-la-Rotonde) et du Département des Alpes de Haute-Provence.

Le projet du SMVCC04 est d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine, de sa valorisation et de son animation. Il a en charge d'assurer la promotion et la mise en valeur de ce patrimoine, au plan culturel comme au plan touristique.

L'entretien et la valorisation du cadre de vie utilisé comme un facteur d'attrait et de revitalisation économique et donc touristique constitue un axe essentiel du Syndicat mixte. Il améliore le bien-vivre, la qualité esthétique et visuelle en centre ancien, renforce l'attrait de la commune pour y maintenir ou attirer de nouveaux résidents et commerces. Enfin il participe à la qualité de l'accueil touristique. En cela, les villages & cités de caractère, inscrits dans cette démarche de progrès, sont des "villages vitrines", exemplaires en matière de qualité urbaine et d'attractivité touristique dans l'offre touristique du département. Il s'agit d'une démarche précieuse dans un département rural comme les Alpes de Haute-Provence, susceptible d'entraîner d'autres communes dans cette volonté exemplaire de tourisme durable.

Par ailleurs, parmi les activités pratiquées par les touristes, la découverte de villages remarquables figure parmi les premières.

Le SMVCC04 adhère à l'AD04 depuis le 1^{er} janvier 2020. Le rôle de l'AD04 est notamment de promouvoir l'offre touristique départementale et d'aider à sa structuration.

Dans ce cadre, afin de promouvoir au mieux l'action du SMVCC04 et les villages qui sont labellisés, le SMVCC04 souhaite s'appuyer sur l'expertise de l'AD04 pour **l'organisation de la FOIRE DES METIERS D'ART FRANCO ITALIENNE Artisanat, saveurs et héritage** qui se déroulera à Colmars Les Alpes les 27 et 28 septembre 2025 ;

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de **l'organisation de la FOIRE DES METIERS D'ART FRANCO ITALIENNE Artisanat, saveurs et héritage** qui se déroulera à Colmars Les Alpes les 27 et 28 septembre 2025.

Cet évènement, à l'initiative du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute Provence, représenté par son Président Alain DELSAUX, bénéficiera également du partenariat de la Chambre des métiers et de l'artisanat 04, du Département 04, du Consulat général d'Italie de Nice, de la Mairie de Colmars Les Alpes.

Un microprojet sur le volet FORMATION a été déposé en avril 2025 dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027. Dans l'attente de leurs validations, ces aides complèteront cet évènement qui sera en lien avec des actions visant à favoriser et promouvoir la formation des artisans d'art dans le courant de l'année 2026, sur les territoires français et italien, ceci en lien avec notre partenaire de l'agence de développement du territoire de Dronero (agence AFP de Dronero).

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les 2 parties. Elle reste en vigueur jusqu'à la date de fin d'exécution de l'opération.

Article 3 : Suivi des opérations

L'ensemble des éléments liés à l'organisation logistique pris en charge par l'AD04 sera validé par le Président du SMVCC04 et les membres du Comité de foire sur propositions de l'AD04. Le Comité de foire du SMVCC04 valide le choix des propositions et suit de façon régulière et détaillée l'avancée de l'opération confiée à l'AD04, objet de la présente. L'AD04 veille à

associer le Président du SMVCC04 à l'ensemble de la procédure utile.

Article 4 : Obligations du SMVCC04

Un Comité de foire du syndicat mixte des Villages et Cités de caractère a été constitué pour validation des différentes étapes de l'organisation par ses membres.

Le SMVCC04 participe avec ses moyens humains techniques et financiers au déroulement de la gestion de l'évènement, dans la limite du budget inscrit au Budget du SMVCC04.

Il participe conjointement avec l'AD04 à sa préparation, avec un accompagnement dans ses missions dédiées de réalisation des supports de communication à destination des artisans et du public cible, à sa diffusion sur les réseaux, en liaison avec la presse (cf.plan médias), au choix des prestataires qui interviendront pendant les 2 jours de foire dont traiteur, gardiennage, animateur, etc ...).

Ces choix seront proposés pour validation aux membres du Comité de Foire VCC, puis délibérés par les membres du comité syndical des Villages et Cités de Caractère pour mener à bien l'opération.

A ce titre, le SMVCC :

- Fournit les informations ou documents nécessaires à la création des supports de communication pour l'organisation de la foire des métiers d'art en respectant les délais que doit tenir l'AD04,
- Procède au paiement des prestataires retenus par l'AD04,
- Procède à l'encaissement des titres de recettes des artisans ayant retenus un stand sur la base des tarifs validés par le comité syndical,
- Verse une participation financière pour l'intervention de l'AD04 pour la réalisation de cette opération qui sera facturée par l'AD04 à 5 000 €.

Article 5 : Obligations de l'AD04

- Mettre en œuvre l'organisation logistique de l'ensemble de la foire désignée pendant sa durée,
- Procéder à la consultation et au choix des prestataires qui interviendront durant les 2 jours de la foire aux métiers d'art,
- Réaliser les supports de communication et leur diffusion,
- Mener les actions nécessaires avec la presse selon un plan média arrêté,
- Mobiliser les moyens humains, financiers et techniques nécessaires au bon déroulement de la mission, dans le respect du budget prévisionnel tel que présenté dans la présente convention ;
- Associer le SMVCC04 à toute décision relevant de cette opération.

Article 6 : Budget Prévisionnel

Le SMVCC04, tel que prévu dans l'article.4, règlera directement les dépenses liées à la foire des métiers, étant entendu que les prestataires intervenants sur la foire des métiers d'art de Colmars soient validés en amont par le Comité de Foire VCC avec les prix et détails de leur prestation pour un montant total fixé maximum de 30 515 € TTC dont voici le découpage prévisionnel ;

OBJET	DEPENSES	RECETTES
VOLET FOIRE		
LOCATION DE MATERIEL	4 425,00 €	EXPOSANTS 3 200,00 €
Sono		CD04 5 000,00 €
Barnums, tentes		REGION SUD 2 000,00 €
ASSURANCE	150,00 €	Consul Italie 7 000,00 €
Traiteur, accueil café (lancement avec élus invités et officiels)	4 000,00 €	
Prestation AD04	5 000,00 €	CMA 3 000,00 €
COMMUNICATION		SMVCC 10 315,00 €
Identité visuelle		
Déclinaison affiche, flyer, programme, ...		
MEDIA	12 940,00 €	
Pub Radio (fréquence Mistral, Alpes1, Radio Verdon)		
Pub BFM TV		
1/4 Page La Provence		
Page HPI		
Vidéo Villages&Patrimoine		
ANIMATIONS	1 500,00 €	
Prestation Animateur		
Animation musicale traditionnelle		
SOUS TOTAL DEPENSES FOIRE	30 515 €	30 515 €

Article 7 : Modalités de versement de la prestation

L'AD04 adresse une facture d'un montant fixé à **5 000 €** au SMVCC04 via CHORUS en fin de prestation à l'issue de la foire des métiers d'art de Colmars Les Alpes.

Article 8 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le SMVCC04 et l'AD04 recherchent une solution à l'amiable.

A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Marseille.

Article 9 : Modification

Toute modification des termes de la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Digne-les-Bains en 2 exemplaires

Date :

Pour le SMVCC

Pour l'AD04

Le Président
Alain DELSAUX

Le Président
Marcel GOSSA



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (07/2025)

Objet : Travaux du comité de foire pour l'organisation de la Foire des métiers d'art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars Les Alpes ;
Adoption des tarifs des exposants.

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 12 septembre 2024 portant sur l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars-Les-Alpes ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 5 décembre 2024 portant sur la constitution du Comité de Foire des Villages et Cités de Caractère ;

VU la délibération du comité syndical du 8 juillet 2025 autorisant le Président à créer une régie de recettes temporaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

VU la nécessité de fixer les tarifs applicables aux exposants pour l'édition 2025 de la foire et les conditions d'encaissement de ces derniers ;

VU l'avis favorable du Comité de Foire émis lors de sa réunion du 8 juillet 2025 à 9h30 ;

Considérant que ces tarifs doivent couvrir partiellement les frais d'organisation et de logistique, tout en restant accessibles aux artisans ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les conclusions des travaux du Comité de Foire des Villages et Cités de Caractère ;

Tarification des stands :

Les tarifs applicables aux exposants participant à la Foire des Métiers d'Art de Colmars-les-Alpes sont fixés comme suit :

- **40 € TTC** pour un **stand nu**, sans mobilier (dimensions 4 m x 4 m ou 4 m x 2 m) pour les 2 journées consécutives du 27 et 28 septembre ;
- **20 € TTC** pour un **stand nu**, sans mobilier (dimensions 4 m x 4 m ou 4 m x 2 m) pour une des 2 journées du 27 et 28 septembre (réservé aux métiers de bouche) ;
- **50 € TTC** pour un **stand pré-équipé**, comprenant une table et une chaise (dimensions 4 m x 4 m ou 4 m x 2 m) pour les 2 journées consécutives du 27 et 28 septembre.

Frais de branchement électrique (en option) :

Les frais de participation pour la mise à disposition d'un branchement électrique sont fixés comme suit pour les 2 journées consécutives du 27 et 28 septembre :

- **10 € TTC** pour une puissance de **1,5 kW – 220 V** ;
- **20 € TTC** pour une puissance **supérieure à 1,5 kW – 220 V**.

Encaissement :

Le Président est autorisé à encaisser les recettes de participation des exposants selon les modalités suivantes :

- **Par émission d'une facture au nom du Trésor Public**, adressée à l'exposant, avec règlement à effectuer par virement ou par chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **Par remise d'un chèque**, libellé à l'ordre du Trésor Public, **déposé à la régie de recettes temporaire** créée par délibération en date du 8 juillet 2025.

Publicité et communication :

Les tarifs seront portés à la connaissance des exposants dans les documents de communication et les bulletins d'inscription.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les tarifs exposants indiqués,
- Donne pouvoir au Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère pour mettre en œuvre la tarification, effectuer toute démarche nécessaire à l'encaissement des recettes dans les conditions définies ci-dessus et signer les documents afférents (factures, reçus, attestations de paiements, etc.)

Le Comité syndical a Adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

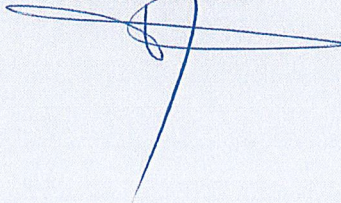
Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-07-VCC (08/07/2025)

Objet : Travaux du comité de foire pour l'organisation de la Foire des métiers d'art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars Les Alpes ;
Validation des devis des prestataires.

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 12 septembre 2024 portant sur l'organisation de la Foire des Métiers d'Art franco italienne *Artisanat, saveurs et héritage* à Colmars-Les-Alpes et sa programmation ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-03-VCC du 5 décembre 2024 portant sur la constitution du Comité de Foire des Villages et Cités de Caractère ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

CONSIDERANT la nécessité de retenir les prestataires permettant d'assurer la réussite de l'évènement, tant sur le plan de la visibilité que de l'organisation opérationnelle ;

CONSIDERANT les devis reçus et analysés à l'issue des consultations conduites par le SMVCC en partenariat avec l'AD04 ;

CONSIDERANT l'engagement budgétaire prévu sur le Budget 2025 du SMVCC ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les conclusions des travaux du Comité de Foire des Villages et Cités de suites aux consultations menées pour la mise en concurrence dans les domaines de la communication, de la restauration, de l'animation et du gardiennage ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix des prestataires suivants pour l'organisation de la Foire des Métiers d'Art à Colmars-les-Alpes :
 1. **Communication & promotion média :**
Retenue des supports **ALPES 1, BFM DIC1, RADIO HPI et LA PROVENCE**, pour un montant global de **12 137,44 € TTC**.
 2. **Restauration – Buffet du samedi soir (80 personnes) :**
Organisation assurée par la **Mairie de Colmars-les-Alpes**, pour un montant de **2 400 € TTC**.

3. **Animation musicale (week-end complet) :**

Prestation confiée à **CSA Organisation**, pour un montant de **1 688 € TTC**, incluant la soirée du samedi 27/09/2025.

4. **Gardiennage des installations pendant l'événement :**

Prestation assurée par **SAS OMEGA SÉCURITÉ**, pour un montant de **1 033,92 € TTC**.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces prestations.

Le Comité syndical a Adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-08-VCC (07/07/2025)

Objet : Travaux de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère suite aux visites de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel.

Le Président rappelle les principales missions de la commission d'homologation conformément à l'article 11 des statuts du SMVCC :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles

Pour rappel, les membres de la commission d'homologation renouvelée par délibération du 13 mars 2025 sont les suivants,

Membres du SMVCC :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
- Collège Département :
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :
Titulaires : Marc PATIMO, Line TILLEMANN,
Suppléants : Laurent PASCAL, Claude ARNAUD, Bernard CAVALLIO

Membres experts :

Personnalités qualifiées respectivement dans les domaines suivants :

- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04), Quentin ALBANESE (Architecte à la ville de Marseille) ;
- Patrimoine bâti : Marielle PHILIPPE (Préfète honoraire), Bernard BARTOLINI et/ou Réjane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Linda OUARGHI (Service promotion de l'Occitane), Florence VITI BERTIN ou un représentant de l'AD04 ;
- Animation culturelle : Céline JOLY ; Pauline OLIVERA.

La commission d'homologation n'a pas de pouvoir délibératif mais propose au Comité syndical les conclusions prises collégialement après les visites. Le label des Villages et Cités de Caractère est attribué pour 3 ans.

Les communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel ont obtenu leur homologation en 2022 et ont été revisitées les 24 et 30 juin dernier pour confirmation et obtention d'un classement (pavé) selon les conclusions des membres.

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 et notamment l'article 11 ;

VU la délibération du comité syndical des Villages et Cités de Caractère n° 08-VCC du 15 mars 2025 approuvant le renouvellement des membres de la Commission d'homologation ;

ENTENDU le rapport du Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère proposant les conclusions des travaux de la commission d'homologation suites aux visites des communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel ,

LE COMITE SYNDICAL

Délibère favorablement et ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

⇒ Avis favorable pour la confirmation du Label des Villages et Cités de Caractère aux 3 communes.

La commune de MONTFURON

Obtient l'avis FAVORABLE POUR LE MAINTIEN DE LA LABELLISATION DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE (sans classement) AVEC LES PISTES DE PROGRES ET CONSEILS énoncés

Les communes de SAINT MARTIN DE BROMES et SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE-LINCEL

Obtiennent l'avis FAVORABLE POUR LE MAINTIEN DE LA LABELLISATION DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE avec les encouragements de la Commission d'homologation ainsi qu'un classement avec 1 pavé :

SAINT MARTIN DE BROMES SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE-LINCEL



Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15 JUIL. 2025

ID : 004-250401171-20250708-09_VCC_20250708-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mardi 8 juillet 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot :
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane :
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Jean Pierre GROSSO Maire
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Marcel GOSSA, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Michèle RIEMANN, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-09-VCC (08/07/2025)

Objet : Mission à Aoste pour la participation à la foire d'été de la Sainte-Orse et évènement Orsoff organisé par l'Institut Valdotain de l'Artisanat Traditionnel (IVAT)

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le syndicat d'être représenté à l'évènement de l'Orsoff du 31 juillet au 3 août 2025 de la Foire d'été de la Sainte Orse organisée par institut Valdotain de l'Artisanat Traditionnel (Ivat) à Aoste(IT) en lien direct avec les missions de valorisations de la culture locale et des artisans d'art partagées ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Président du syndicat mixte à représenter le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère à cette manifestation et à engager les frais nécessaires dans le cadre de son déplacement ;

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité

- Le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère est autorisé à participer et représenter le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère lors de l'Orsoff et la foire d'été de la Sainte-Orse du 31 juillet au 3 août 2025 à Aoste(IT).
- Les frais engagés par le Président dans le cadre de cette mission (transport, hébergement, restauration, inscription éventuelle) seront pris en charge sur le budget du syndicat, conformément aux règles en vigueur en matière de frais de mission pour les élus locaux.
- Un état des frais sera présenté pour remboursement sur justificatifs, selon les taux forfaitaires applicables.

Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 8 juillet 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX